



union générale des syndicats ferc-cgt des personnels des maisons des jeunes et de la culture et de leurs fédérations

Appel à résistance aux véritables acteurs des MJC

A peine arrivé à la FFMJC, le nouveau délégué général Gilles Le BAIL élabore et signe une lettre adressée à chaque Maire, ayant dans sa commune une association MJC avec un directeur ou une directrice mis à la disposition de celle-ci par la FFMJC, dans le cadre d'un contrat de financement avec la collectivité locale.

Il n'aura pas tardé, à traduire en actes, et avec zèle, le projet du président autocrate de la FFMJC Gilles ROUBY qui ne l'a pas recruté pour autre chose.

Le courrier présente la FFMJC comme si elle était délégataire global de service public pour toutes les MJC au mépris des contrats de postes, des statuts, des règles en vigueur et de l'identité de chaque MJC.

Il promet des garanties que la FFMJC ne réalise pas, n'interdisant pas d'autres compétiteurs appelés à la concurrence de ce marché à se manifester.

Ce pacte, conduit sans délibération d'instance habilitée, est redoutable.

L'acte donne à penser qu'il s'agit de la réalisation d'un contrat de déréglementation et, de fait, de destruction de la FFMJC, des MJC et de leur projet démocratique d'Education Populaire.

Parallèlement, la direction fédérale poursuit et aggrave le détournement de leur objet des fonds collectés appelés pour le paiement des salaires et des activités sociales des personnels concernés par les contrats.

Pour ce faire, la direction ambitionne de remettre en cause la convention collective d'entreprise qui constitue encore un verrou contre le pillage systématique et généralisé des fonds collectés, masquant ainsi le désengagement financier de l'Etat.

Nous dénonçons les dérives rétrogrades de la direction fédérale opposées au progrès social et démocratique, comme celles concernant les atteintes à la convention collective d'entreprise.

Nous condamnons le contenu du courrier adressé aux Maires par la direction de la FFMJC.

Nous demandons le respect des règles existantes.

Nous exigeons que toute remise en cause soit précédée d'une consultation sérieuse et démocratique des personnels concernés et des instances habilitées.

Paris le 5 décembre 2006

Le secrétariat de l'UG CGT MJC

Vous pouvez transmettre copies de vos réactions :

15, 17 Passage Verdeau - 75 009 PARIS. Fax : 01 45 23 49 68 - Courriel : cgt.mjc@wanadoo.fr